

L'expérimentation des Agences Comptables dans les secteurs publics locaux et hospitaliers : bientôt la fin des trésoreries ?

Paris le 27/09/2018

Le GT national qui s'est tenu le 17 septembre 2018 portait sur les « évolutions des relations avec les collectivités territoriales », avec notamment une fiche sur l'expérimentation des Agences Comptables dans les secteurs publics locaux et hospitaliers et une autre sur le déploiement des services facturiers.

Pour Solidaires Finances Publiques, le **premier sujet sur la mise en place des agences comptables** est l'étape supérieure dans le processus et la logique CAP 22 et, contrairement à ce qu'affirme l'administration, entraînera de fait la remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable.

Toutes ces évolutions vont vers ce que Solidaires Finances Publiques dénonce depuis quelques années déjà au fil des réformes et restructurations : tout est fait pour que les communes ou collectivités puissent se passer des trésoreries.

Le périmètre de l'expérimentation reste très flou puisque la DG ne sait pas encore quelles collectivités pourraient être candidates à cette expérimentation. Selon elle, ne seraient concernés que les très gros organismes qui sont d'une part les 322 collectivités qui relèvent du champ d'application de la contractualisation État/collectivités territoriales et d'autre part les hôpitaux certifiables, ce qui ferait environ 500 organismes.

Le nombre de collaborateurs potentiellement impactés devrait donc tourner autour de 1 500 à 2 000 collaborateurs selon la DG, mais cette dernière se dit dans l'incapacité de la chiffrer précisément. Pour rappel, au plan national le périmètre des emplois SPL au TAGERFIP (tableau) est de 15 000 soit près de 10 % des effectifs, d'où notre inquiétude quant au flou des réponses apportées !

Pour l'expérimentation en elle-même, voici notre synthèse :

- sur la base du volontariat des collectivités territoriales, et de la validation par la DG, certains postes comptables participeraient à l'expérimentation d'une durée prévue de 3 ans,
- choisi par l'ordonnateur, le comptable serait soit : le chef de poste actuel, un autre cadre de la DGFIP, ou un agent de la collectivité ou EPS.

Après une phase de « concertation locale », le directeur déterminerait la liste des agent.e.s ayant vocation à rejoindre la collectivité territoriale ou l'EPS. Les agent.e.s seraient placés en position de détachement pour la durée de l'expérimentation, et bénéficieraient des règles de droit commun en matière de garantie de rémunération et de restructuration de service. Les agent.e.s non retenus pour l'expérimentation seraient réaffectés selon les règles applicables suite à réorganisation de service.

Dans cette fiche, beaucoup d'imprécisions et d'interrogations s'agissant des règles de gestion demeurent, tant sur la mobilité que sur la rémunération. Solidaires Finances Publiques exigera des réponses et précisions, autant qu'il le faudra, tant que nous n'obtiendrons pas les réponses précises et pertinentes attendues. Il en va de la protection des droits des agent.e.s concerné.e.s.

Deuxième fiche examinée lors du GT : Le déploiement des services facturiers.

Là aussi la Direction Générale fait preuve d'une autosatisfaction non dissimulée en occultant volontairement l'aspect humain. Le ressenti des agent.e.s travaillant dans ces services n'est pourtant pas toujours positif, contrairement à ce qui est indiqué dans les documents préparatoires : travail de masse, répétitif et fastidieux, parcellisation des tâches, pression sur les délais, surtout à la clôture des comptes, et cette liste n'est pas exhaustive !

Le regroupement d'agentes et agents de différents ministères pèse aussi sur l'organisation du travail et les relations professionnelles : différences de statut, d'horaires, de rémunération, d'objectifs,

Nos inquiétudes concernant la dimension des SFACT que nous souhaitons à taille humaine sont justifiées également. Celui de Paris est d'une taille exceptionnelle en rapport avec la taille de la ville puisque englobant toutes les dépenses, hors paye, des budgets principaux et annexes de la ville, du département et de la Métropole du Grand Paris. Ainsi ce SFACT d'une taille déjà trop importante pour permettre de bonnes relations de travail est pourtant appelé encore à se développer et à grossir avec un volet « recettes ».

Pour la DG, le SFACT a fait ses preuves et sa mise en place est actuellement en discussion et en préparation dans un certain nombre de territoires : Annecy, Bordeaux et un EPS (Etablissement Public de Santé) en Aquitaine, dans le Var... La DG ne reviendra pas sur la philosophie ; pour elle le SFACT a de bons et saints principes, elle cherche avant tout à faire évoluer l'environnement et à diversifier les façons de travailler. Solidaires Finances Publiques continuera de porter la parole, dans toutes les instances, des agentes et agents qui vivent et trop souvent subissent les nouvelles organisations du travail, afin d'améliorer à la fois les conditions de travail et la réalisation des missions de service public.